Contribution recherche filière semences céréales

CHANGEMENT CLIMATIQUE, RÉDUCTION DES INTRANTS, NOUVELLES PRATIQUES, NOUVEAUX DÉBOUCHÉS…
POUR TOUS CES ENJEUX, LA SOLUTION PASSERA BEAUCOUP PAR LA CRÉATION VARIÉTALE ET SON FINANCEMENT.

Pour tous, une contribution nette à l'innovation variétale

Moins de 1% du CA/hectare

LA CONTRIBUTION RECHERCHE ET INNOVATION VARIÉTALE, C'EST QUOI ?

Un accord interprofessionnel qui vise à sécuriser les moyens de l'innovation variétale en France, et à permettre aux obtenteurs de poursuivre leurs efforts de recherche pour la création de nouvelles variétés de céréales à paille en France.

Cet accord s'applique à toutes les productions de céréales à paille produites et collectées sur le territoire national. Sont ainsi concernées :

LA CONTRIBUTION RECHERCHE, COMMENT ÇA MARCHE ?

La contribution nette sert à financer les programmes de recherche.

Le système consiste à prélever un montant fixe à la tonne de grain collectée par les organismes stockeurs.

Afin d'éviter un double prélèvement, les agriculteurs bénéficient d'un avoir sur l'achat de semences certifiées.

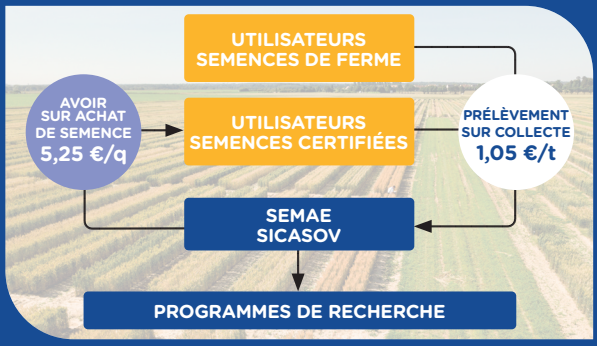

PLUS D'INFORMATIONS SUR **CREATION-VARIETALE.FR**

semae

Toutes les semences pour demain

D1710 - SEMAE 06/2022 - Photos : ©SEMAE, ©SAATEN-UNION, ©SHUTTERSTOCK - Création : AD'VERT Conseil